

Fiche de sécurité de matériau (CE)

1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société

1.1 Désignation de la substance ou de la préparation

Désignation chimique : sans objet
Désignation du produit : Liquide pour opaque en pâte
N° CAS : sans objet
Formule : sans objet

1.2 Utilisation de la substance ou de la préparation

production de facettes en céramique dentaire

1.3 Désignation de la société

ceramay GmbH + Co. KG
Luitpoldstraße 11
89231 Neu-Ulm
Allemagne
Tél. : +49 731 93807770
Fax : +49 731 938077717
Courriel : info@ceramay.de
Internet : www.ceramay.de

1.4 Numéro(s) d'appel d'urgence

numéro d'urgence international : **112 (Europe)**
numéro d'urgence international : **911 (États-Unis)**

2. Composition/informations sur les composants

Mélange de glycérine, d'eau et de chlorure
70-97 % Glycérine N° CAS : 56-81-5
0-0,4 % ZnCl₂ N° CAS : 7646-85-7

3. Risques potentiels

3.1 Classification

Produit non dangereux au sens de la directive 67/548/CEE.

3.2 Autres risques

Aucun connu

4. Mesures de premiers secours

Cause	Mesures
Inhalation	Air frais
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau. Retirer les vêtements souillés.
Contact avec les yeux	Rincer avec suffisamment d'eau.
Ingestion	Boire beaucoup d'eau, faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Indication	Remarque
Moyens d'extinction appropriés	CO ₂ , mousse, poudre, extincteurs :K, P
Moyens d'extinction à proscrire	Aucun connu
Risques particuliers	Combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. Possibilité de formation de mélanges explosifs avec l'air en cas de fort échauffement. Possibilité de formation d'acroléine. Refroidir les contenants par pulvérisation d'eau, en se maintenant à distance de sécurité. Rabattre avec l'eau les vapeurs qui s'échappent. Éviter la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface ou souterraines.
Équipement de protection spécifique	Pour se tenir dans la zone dangereuse, porter impérativement un équipement de protection approprié avec appareil de protection respiratoire autonome

6. Conduite à tenir en cas de dispersion accidentelle

6.1 Protection des personnes

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

6.2 Protection de l'environnement

Recueillir par des moyens mécaniques et déposer dans un contenant approprié. Éviter la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface

6.3 Nettoyage et collecte

Recueillir avec un matériau retenant les liquides, par ex. du Chemizorb[®]. Évacuer vers l'élimination des déchets. Nettoyer le site

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

7.2 Stockage

Température de stockage conseillée : +12°C à +38°C. Conserver à l'abri de l'humidité. Aucune mesure de protection contre l'explosion n'est nécessaire.

7.3 Utilisation(s) prévue(s)

Respecter le mode d'emploi.

8. Limites d'exposition et équipement de protection individuelle

8.1 Limites d'exposition

Sans objet dans le cadre de l'utilisation prévue

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Sans objet dans le cas de l'utilisation prévue

8.2.1 Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail :

Protection	Description
Protection respiratoire	Nécessaire en cas de formation de vapeurs ou d'aérosols
Protection des mains	Sans objet
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection pour la mise en œuvre.
Protection corporelle	Choisir les moyens de protection corporelle en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses, et de façon adaptée au poste de travail. Vérifier la résistance aux produits chimiques des moyens de protection auprès du fournisseur. Changer les vêtements souillés. Se laver les mains après la fin du travail.

8.2.2 Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Aucune nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications générales

	Description
Aspect	incolore
Forme	liquide visqueux
Odeur	presque inodore

9.2 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement et la sécurité

	Description
pH	7
Température d'ébullition	env. 290°C
Température d'inflammation	160°C
Inflammabilité	400°C
Température/plage de fusion	Sans objet
Risque d'explosion	0,9 % vol.
Propriétés comburantes	Sans objet
Pression de vapeur	<0,1 mbar
Densité relative	env. 1,26 g/cm ³
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de répartition	Sans objet
Viscosité	Sans objet
Densité de vapeur	3,1 g/l
Vitesse d'évaporation	Sans objet

9.3 Autres indications

Aucune nécessaire

10. Stabilité et réactivité

10.1 Situations à éviter

Décomposition thermique : en cas d'incendie, voir chap. 5

10.2 Substances à éviter

Oxydants forts, acide nitrique, acide sulfurique concentré, oxydes de phosphore, composés peroxydés, peroxyde d'hydrogène, halogènes

10.3 Produits de décomposition dangereux

En cas de chauffage, explosif au contact de l'air à l'état de vapeur/gaz.

11. Informations sur la toxicologie

11.1 Test des effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	
DL ₅₀ (orale, rat) :	12600 mg/kg
DL ₅₀ (dermique, lapin)	>18700 mg/kg
Symptômes spécifiques dans les essais sur l'animal :	
Test d'irritation cutanée (lapin)	légères irritations
Test d'irritation oculaire (lapin)	légères irritations

Toxicité subaiguë et chronique :	
Test de sensibilisation (cobaye) :	négatif

11.2 Retour d'expérience pratique

Légère irritation après inhalation :	des voies respiratoires et des poumons
Légères irritation de :	peau, muqueuses
Après ingestion de quantités importantes :	Vomissements, douleurs abdominales, céphalées, étourdissements, diarrhée, cyanose

Ce produit doit être manipulé avec les précautions usuelles relatives aux produits chimiques.

12. Informations sur l'écologie

12.1 Écotoxicité

Effet nocif sur les organismes aquatiques :	faible
Toxicité sur les poissons :	CL ₅₀ pour <i>Leuciscus idus</i> : >10000 mg/l CL ₅₀ pour <i>Carassius auratus</i> : >5000 mg/l – 24 h
Toxicité sur les daphnies :	CE ₅₀ pour <i>Daphnia magna</i> : 1000 mg/l – 24 h
Toxicité sur les algues :	Cl ₅ pour <i>Scenedesmus quadricauda</i> : >10000 mg/l – 7 j
Toxicité sur les bactéries :	CE ₅ pour <i>Pseudomonas putida</i> : >10000 mg/l – 16 h
Protozoaires :	CE ₅ pour <i>Entosiphon sulcatum</i> : 3200 mg/l – 72 h

12.2 Mobilité

Voir le point 9 en ce qui concerne les autres propriétés physiques et chimiques.

12.3 persistance et dégradabilité

DOB 71 % de DOth/5 j, DOC : 95 % de DOth, DO théorique : 1,217 g/g

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Sans objet

12.5 Autres effets nocifs

Aucun problème écologique n'est à craindre si le maniement et l'utilisation sont correctement effectués.

13. Indications sur l'élimination

13.1 Produit

Il n'existe pas de dispositions uniformes sur l'élimination des produits chimiques entre les États membres de l'Union Européenne. En Allemagne, c'est la loi sur l'économie de circuit et sur les déchets (KrW/AbfG) qui fixe les obligations de valorisation ; on distingue dans ce cadre les « déchets à valoriser » et les « déchets à éliminer ». Les particularités, notamment au niveau de la livraison, sont fixées en outre par la réglementation des *länder*.

Prenez contact avec le service compétent (administration ou entreprise de traitement des déchets) pour obtenir des informations sur la valorisation ou l'élimination des déchets.

13.2 Recommandation

Élimination selon les dispositions réglementaires. Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que le matériau. Sauf disposition contraire de la réglementation, les emballages non contaminés peuvent être traités comme les ordures ménagères ou recyclés.

14. Indications concernant le transport

Indications	Description
Numéro ONU	Non attribué
Classe	Non attribuée
Désignation correcte du produit (Proper Shipping Name)	Non attribuée
Groupe d'emballage (Packing Group)	Non attribué
Polluant marin (Marine Pollutant)	Non attribué
Autres indications pertinentes	Non dangereux au sens de la réglementation des transports. Aucune précaution particulière.

15. Réglementation

15.1 Marquage

Marquage	Description
Symbole	Marquage CE 0123
Phrases R	Aucune nécessaire
Phrases S	Aucune nécessaire
Marquage particulier	D'après les données disponibles, ce produit n'est pas une substance dangereuse au sens de la législation sur les produits chimiques ou les substances dangereuses. Numéro de lot nécessaire

15.2 Réglementation nationale

Texte	Description
Notes relatives aux restrictions de l'emploi	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable
Décret sur les incidents - StörfallV	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable
Classification selon le décret sur la sûreté des exploitations (BetrSichV) : Instructions techniques pour l'air (TA Luft)	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable
Classe de risque pour l'eau	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable
Indications concernant la directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils directive COV)	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable
Autres textes	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable
Restrictions et décrets d'interdiction	<input type="checkbox"/> applicable
	<input type="checkbox"/> non applicable

16. Autres informations

Les informations de la présente fiche se fondent sur l'état actuel des connaissances et de l'expérience. La fiche signalétique décrit un produit en termes de besoins liés à la sécurité. Ces indications ne peuvent être interprétées comme un engagement sur les caractéristiques.

Bitte zusätzlich übersetzen:

MSDS 3:

- CO₂, mousse, poudre, jet d'eau

Formation possible de mélanges explosifs avec l'air

Éviter la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface. Refroidir les contenants avec de l'eau

Pour la lutte contre l'incendie : Porter impérativement un appareil de protection respiratoire autonome pour se tenir dans la zone dangereuse.

- Hygroscopique. Aucune mesure de protection contre l'explosion n'est nécessaire.
- Nécessaire

Vérifier avec le fournisseur la résistance aux produits chimiques des moyens de protection. Il est recommandé de se protéger la peau à titre préventif. Se laver les mains après la fin du travail.

liquide à visqueux

- presque inodore

limite inférieure : limite supérieure

- facilement soluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol et l'éther
- protéger de l'humidité
- oxydants

- Test des effets toxicologiques

Toxicité aiguë : DL₅₀ (orale, rat) :

18610 mg/kg

Test d'irritation cutanée (lapin)

légère irritation

Test d'irritation oculaire (lapin)

légère irritation

Autres indications toxicologiques :

Après contact avec la peau :

légères irritations

Après contact avec les yeux :

légères irritations